

Un projet de loi sécuritaire en psychiatrie : *Nous sommes tous concernés*

Non à l'amalgame : malade mental = délinquant !

Les politiques sociales et sanitaires, les lois récentes et à venir transforment nos représentations: les soins y deviennent un marché concurrentiel et la « folie » y est représentée comme un état forcément dangereux.

Il est douloureux pour nous, et pourtant fondamental dans la période que nous vivons, d'avoir à rappeler que ce qu'on appelle un « fou », est d'abord un homme !

Après la loi « HPST » (loi Bachelot) qui organise la concurrence entre public et privé lucratif pour les missions de service public, vient le « Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prise en charge », qui est l'application attendue du discours du président de la République du 2 décembre 2008.

Ce projet de loi prévoit notamment :

- ◆ Un durcissement sans précédent des soins sous contrainte constituant ainsi une grave menace sur les libertés individuelles des personnes soignées ;
- ◆ La création d'un fichier national des personnes hospitalisées sans consentement : un « casier psychiatrique » ?



Réunion – débat

Organisée par le collectif angevin contre les soins sécuritaires

Mardi 15 mars 2011

A 18 heures

Bourse du Travail d'Angers

Salle 9/10

Intervenants :

- Benjamin Letang, infirmier, CGT CESAME
- Jean Vignes et Nelly Derabours, infirmiers, fédération Sud Santé Sociaux
- Jean Pierre Durand, commission nationale santé PS
- Un membre de l'Union Syndicale de la Psychiatrie CESAME
- Un membre du Syndicat de la Magistrature

Collectif angevin contre les soins sécuritaires :

CGT CESAME, Union Syndicale de la Psychiatrie CESAME, Sud Santé Sociaux 49,

Parti Socialiste 49, Nouveau Parti Anticapitaliste 49

Contacts : CGT CESAME : 02-41-80-78-68

cgt@ch-cesame-angers.fr

SUD SANTE SOCIAUX 49 : 02-41-43-19-07

sudsantesociaux49@wanadoo.fr